



1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

Madame, Monsieur, chers parents, chers enfants,

Comme le prévoit le gouvernement les écoles doivent rouvrir progressivement à compter du 11 mai 2020. Les enseignants ont assuré une continuité pédagogique à distance depuis le 16 mars. La reprise de l'école doit permettre d'accompagner cette continuité pédagogique dans un cadre sanitaire spécifique. La plupart des familles ont été contactées par mail ou par téléphone pour connaître leur intention de reprise des cours de leurs enfants. Tout le monde n'a pas répondu. Certains d'entre vous ne pensent pas remettre leurs enfants à l'école, une majorité y sont favorables.

Les consignes ministérielles et gouvernementales sont nombreuses, contradictoires, tardives et peu précises car elles doivent naturellement être construites et adaptées au plus près du terrain et en cohérence avec les contraintes de nos écoles.

A Villemandeur les configurations des écoles et de la cantine ne permettent pas une reprise intégrale et de nombreux défis techniques sont à relever. Les équipes municipales et les directions des écoles ont travaillé conjointement pour vous proposer une organisation spécifique. Il n'a pas été possible d'associer les représentants de parents d'élève dans le délai imparti.

Il nous semble important de pouvoir vous informer de la façon la plus détaillée possible sur ce qui peut être organisé chez nous. Nous ne pouvons cependant être exhaustif et nous veillerons dans la mesure du possible à répondre à toutes les interrogations qui resteraient en suspens.

Notre souhait est de permettre un accueil de vos enfants dans des conditions de précautions sanitaires satisfaisantes malgré les innombrables contraintes qui vont s'imposer.

Sous réserve d'évolution de la situation, notre département est à ce jour fléché en orange sur les cartes sanitaires nationales.

Aussi nous pouvons organiser une reprise progressive dans les conditions suivantes :

- **Le 11 mai**, seuls les enseignant(e)s seront présents dans les écoles pour finaliser les conditions de cette reprise.
- **Le 12 mai**, les grandes sections, CP et CM2 seront accueillis par demi-classe.
- **Le 18 mai**, les moyennes sections, et les CE1 seront accueillis par demi-classe en plus des CP, CM2 et grandes sections rentrées depuis le 12 mai.
- **Le 25 mai**, Les CM1 et CE2 et petites sections seront également accueillis en demi-classe
- **L'accueil par demi-classe sera fait par ordre alphabétique 1 jour sur 2**, c'est-à-dire lundi et jeudi pour le 1^{er} groupe et mardi et vendredi pour 2nd. L'ordre alphabétique va permettre l'accueil des fratries d'une même famille de niveau différents sur les mêmes jours. Une attention particulière sera portée sur ce point. Les listes des groupes vous seront communiquées par mail par les directrices et affichées devant les écoles au plus tard le 7 mai.
- **Les enfants dont l'un des deux parents travaille à des missions considérées comme prioritaires (dont la liste est définie plus bas) seront accueillis tous les jours dans leur classe dès le 12 mai** (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Une attestation de l'employeur est nécessaire.

- **La garderie périscolaire du matin et du soir et la cantine** fonctionneront sur les horaires habituels (7h/8h20 et 16h30/18h30) mais seront **exclusivement réservées aux enfants dont l'un des deux parents travaillent à des missions considérées prioritaires**. La configuration des lieux nous obligeant à restreindre fortement le nombre d'enfants accueillis pour être en mesure de satisfaire aux exigences sanitaires de distanciation d'1 m.

Comme vous avez pu l'entendre à la télévision ou à la radio depuis quelques mois l'essentiel de la propagation du virus se fait par gouttelettes de projection et par contact des mains à la bouche. Le respect des gestes barrières (lavage de mains, distance de 1 m, désinfection des surfaces contacts,...) est donc indispensable. **L'accueil en demi-groupe en classe doit permettre le respect au maximum de l'espace entre les enfants.**

Les directrices, les enseignants et les personnels communaux expliqueront ce fonctionnement aux enfants. Des informations pédagogiques complémentaires pourront vous être adressées par les directrices et/ou les enseignants dans les jours et semaines qui viennent (devoirs des jours de demi-groupe à la maison,...).

En compléments des mesures barrières, et parce que nous savons qu'elles peuvent être compliquées pour les enfants, des mesures complémentaires seront mises en place :

Consignes aux professionnels :

- Les personnels scolaires et municipaux ont tous été dotés par la commune de 4 masques tissus lavables, le masque est obligatoire pour tous les adultes dans l'école.
- Il n'y a pas d'obligation de port du masque pour les enfants, mais ils pourront porter les masques que vous leur donnerez si vous le souhaitez.
- **Du gel hydroalcoolique** sera à disposition dans toutes les classes pour assurer la désinfection en continu si nécessaire des objets, poignées, etc... Le gel hydroalcoolique n'est pas recommandé pour les très jeunes enfants car son ingestion peut être nocive. Aussi nous privilégierons, le plus possible, le lavage des mains renforcé. **Nous n'accepterons pas les gels apportés par les enfants.**
- **Des personnels communaux seront affectés à l'entretien en continu de l'école** dans la journée (après chaque passage aux sanitaires, portes, jouets, etc...).
- Tous les personnels scolaires et communaux porteront des masques et respecteront entre eux une distanciation sociale

Consignes aux parents et enfants :

- **Les parents ne pourront pas rentrer dans les écoles** (idem protocole Vigipirate d'il y a quelques années). L'accueil et la sortie des enfants de maternelle sera fait à l'entrée du bâtiment scolaire à la maternelle des Catalpas (et aux 2 portails habituels pour les élémentaires), et au portail à l'école du Buisson. **Vous veillerez particulièrement à respecter la distanciation de 1 m le matin et le soir aux abords des écoles.** L'accueil et la sortie des enfants sera donc plus longue que d'habitude. C'est pourquoi les entrées seront échelonnées pour les deux écoles :
 - L'accueil sera fait le matin de 8h20 à 8h45
 - La sortie le midi à 11h30
 - Le retour midi de 13h20 à 13h40
 - La sortie le soir à 16h30

- **Les enfants de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 doivent apporter leur propre matériel** (feutres, stylo, cahiers,) et les remporteront chez eux le soir. Ils ne pourront pas prêter leurs affaires ni en laisser à l'école.
- **Les enfants comme tous les personnels se laveront les mains très régulièrement** (à l'entrée, avant la récréation, après la récréation, avant la cantine, après la cantine, etc...) en veillant sur ces temps au respect de la distanciation de 1m.
- **Les récréations vont être réalisées en 2 et/ou 3 temps** pour limiter le nombre d'enfants présents simultanément dans la cour, tout dépendra de l'effectif présent.
- **Les cheminements dans l'écoles seront modifiés** et matérialisés pour éviter les croisements dans les couloirs et toutes formes de regroupement.
- A la cantine les enfants ne seront que 2 sur des tables de 6.

En maternelle la distanciation physique étant beaucoup plus compliquée nous veillerons particulièrement à la désinfection en continu des jouets, mains, objets, etc...

Croyez bien que nous réalisons la difficulté que représente la distanciation pour vos enfants et particulièrement pour les plus petits. Le retour à l'école n'est donc prévu que sur volontariat. Ceux qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école pourront donc le faire. Le travail fait en classe vous sera alors adressé par les enseignants, mais ils ne pourront pas l'adapter ou le compléter tel qu'ils le faisaient sur la période du confinement, ne pouvant pas à la fois assurer leur présence en classe et l'organisation de cours à distance.

Les professions considérées comme prioritaires (attestation de l'employeur) sont :

- Personnels soignants des établissements de santé et médico-sociaux (hôpitaux, EPHAD, cliniques, centre de santé,...) et libéraux.
- Personnels éducatifs de foyer d'accueil de personnes handicapées ou vulnérables et de l'aide sociale à l'enfance (MECS, MAS, IME, FAM, SSIAD,...)
- Enseignants et personnels scolaires (ATSEM, agents d'entretien des écoles,...)
- Sécurité civile (Police, gendarmerie, pompiers, secours,...)
- Personnels gestionnaires de crise des collectivités et établissements publics

L'ensemble des incertitudes (situation sanitaire, nombres d'enfants présents, nouvelles décisions gouvernementales, etc...) auxquelles nous faisons face nous conduisent à nous adapter en continu. Nous tentons de répondre au maximum à toutes les éventualités, nous sommes cependant très conscients que tout ne peut pas être envisagé. **La progressivité de la reprise nous conduira très certainement à des modifications en continu de cette organisation et de nos protocoles sanitaires. Nous veillerons à vous en informer dans les meilleurs délais possibles.**

Nous souhaitons dans ce cadre vous communiquer quelques scénarii de situations éventuelles :

- Si un enfant est symptomatique (toux, fièvre, frissons,) nous lui ferons porter un masque chirurgical à usage unique et vous appellerons pour que vous veniez le chercher.
- Si un parent, un enfant ou un enseignant est déclaré positif au COVID-19, les familles de la classe seront immédiatement informées et la classe sera en quatorzaine immédiate. Pour le reste de l'école nous suivrons les décisions de maintien d'ouverture ou de fermeture complète préfectorales.
- Si notre département est classé en rouge sur les cartes sanitaires de nouvelles mesures pourront être prises en concertation avec l'inspection académique et la préfecture.

Il est indispensable que nous respectons collectivement toutes les mesures barrières **et nous insistons particulièrement sur votre indispensable vigilance sur les entrées et sorties d'écoles**. Nous vous remercions vivement pour votre participation à cet effort collectif.

Les directrices d'écoles et moi-même tenons enfin ici à saluer les enseignants et les personnels communaux mobilisés depuis le 16 mars et toutes les personnes qui permettront d'assurer une reprise dans ces conditions exceptionnelles.

Nous vous prions de recevoir, madame, monsieur, chers parents, chers enfants, nos salutations sincères.

Madame TRON

Directrice de l'école des Catalpas

Madame VILLENEUVE

Directrice de l'école du Buisson

Madame SERRANO

Maire de VILLEMANDEUR



Mairie de Villemandeur – 1 bis, avenue de la Libération - 45700 VILLEMANDEUR
Tél. : 02.38.07.16.70 - Fax : 02.38.93.06.91
Site internet : <http://www.villemandeur.fr> E-mail : mairie@mairie-villemandeur.fr

